



deleine

Ce qui se passe et ce qu'on aime à La Madeleine



RESTAURATION SCOLAIRE

Notre dossier du mois.

PAGE 04



ACTUS CITÉ

La Madeleine labellisée 5@
au label « Villes Internet »

PAGE 12



CADRE DE VILLE

Rejoignez le défi zéro
déchet !

PAGE 14



CULTURE ET SORTIES

Duck-race : misez sur le
bon canard !

PAGE 16





PAGE
4

RESTAURATION SCOLAIRE

Notre dossier du mois.

PAGE
10 TOUTES GÉNÉRATIONS

Ateliers de renforcement musculaire gratuits à destination des jeunes mamans.

PAGE
18 VIVRE ET TRAVAILLER

Participez aux ateliers « logement » de l'association SOLiHA » !

PAGE
20 ON A AIMÉ

Mobilisation solidaire envers le peuple ukrainien

PAGE
13 ACTUS CITÉ

Les bonnes pratiques de la boîte à dons



CADRE DE VILLE

Testez gratuitement un vélo cargo !



PAGE
15



LE MOT DU MAIRE

M

rose du fait de la longévité de la crise sanitaire, le contexte de ce début d'année est anxiogène depuis que la guerre sévit en Ukraine.

Face à cette situation qui nous inquiète et qui nous bouleverse, notre soutien à l'Ukraine s'est d'abord manifesté symboliquement par l'affichage de ses couleurs devant et sur notre Hôtel de Ville.

Au delà du symbole, notre soutien a aussi pris deux formes immédiates très concrètes. D'une part, celle d'une subvention municipale exceptionnelle à une association caritative dédiée à l'aide médicale en direction de l'Ukraine. D'autre part, celle d'une collecte municipale de produits de première nécessité à destination des réfugiés ukrainiens arrivés en Pologne.

Cette collecte a suscité une forte mobilisation citoyenne et je tiens à remercier tous les Madeleinois qui ont contribué à ce bel élan de générosité.

C'est à nouveau à la générosité madeleinoise qu'il est désormais fait appel dans le recensement préfectoral des offres d'hébergement privés pour accueillir prochainement des réfugiés ukrainiens, démarche à laquelle notre collectivité prendra elle-même directement toute sa part.

Bien cordialement



Sébastien Lepretre réalisant le tour des sites municipaux qui ont subi la tempête Eunice, accompagné des équipes techniques de la Ville, afin d'organiser les mises en sécurité et interventions de réparation.

CULTURE ET SORTIES

Inscrivez-vous à la chasse aux œufs !

PAGE
16



SOLIDARITÉS

Maintien à domicile : le CCAS vous accompagne dans l'adaptation de votre logement.



PAGE
19

www.ville-lamadeleine.fr
mairie@ville-lamadeleine.fr

MAGdeleine - mars 2022
13 000 exemplaires (N°ISSN 1283-5846)
Directeur de la Publication : Sébastien LEPRETRE, Maire de La Madeleine
Conception, réalisation : Caroline MONTESINOS
Maëlle DE CONINCK, Paul KNUT
(Service Communication).
«MAGdeleine» est édité par la Mairie de La Madeleine.
Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement
par l'imprimerie DELEZENNE - Tél : 03 21 20 05 20.
Régie publicitaire : C'UTILE - Tél : 03 20 68 92 98
Distribution : Ville de La Madeleine



DOSSIER DU MOIS



AU MENU

de la pause méridienne

La cantine en quelques chiffres :

900 repas sont servis en moyenne chaque jour dans l'ensemble des cantines de La Madeleine

70 personnes encadrent les élèves durant le temps de cantine

7 personnes préparent et livrent les repas chaque jour

Chaque jour, sur le temps du midi, près de 900 élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville se rendent à la cantine pour déjeuner et reprendre des forces pour le reste de leur journée !

Comment fonctionne ce service ? Quelles sont les exigences municipales en matière de restauration scolaire ? Comment se déroule la pause méridienne ? Le récent renouvellement de contrat de gestion de restauration scolaire est l'occasion de vous en dire plus...

Le service de restauration scolaire ne constitue pas une obligation pour les communes et ne fait pas partie des charges leur incombant pour assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement. C'est donc un service supplémentaire proposé aux familles.

La Ville a fait le choix de construire le restaurant scolaire Kléber en 1991 et d'en confier la gestion à un prestataire.

C'est ce qu'on appelle «une gestion concédée». La collectivité confie alors à une société de restauration collective la préparation et le service des repas selon un cahier des charges très précis qu'elle a élaboré.

Le précédent contrat a pris fin le 31 décembre 2021. La société API Restauration s'est vue renouveler le contrat de gestion du restaurant scolaire pour une durée de 4 ans suite à l'étude des dossiers des candidats par la Commission d'Appel d'Offres municipale.

Les repas y sont confectionnés puis livrés à l'ensemble des écoles maternelles ainsi qu'aux écoles Louise de Bettignies et Victor Hugo qui possèdent leur propre réfectoire. Les élèves des écoles Rostand et Kléber se déplacent quant à eux au restaurant scolaire.

Le service de restauration fonctionne aussi pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

LE MINUTEUR DE CANTINE

 **7h00** : l'équipe du restaurant scolaire est déjà sur le pont pour confectionner sur place les repas du midi. La course contre la montre commence.

 **8h20-8h40** : arrivée des élèves en classe.

 **8h45-9h00** : tournée du référent périscolaire dans les classes pour récupérer les feuilles de pointages.

 **9h00-9h30** : comptage des effectifs.

 **9h30-9h45** : appel en mairie du référent pour communiquer les effectifs.

 **9h45** : envoi des effectifs à la cuisine centrale.

 **10h00-11h15** : livraison des repas dans les cantines satellites.

LE GOÛT DE L'EXIGENCE, L'EXIGENCE DU GOÛT !

LES EXIGENCES DE LA LOI EGALIM

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite EGalim, a instauré un ensemble de nouvelles mesures, concernant notamment la restauration collective.

Ces exigences concernent :

> LES APPROVISIONNEMENTS :

Il s'agit de l'une des principales mesures imposées par la loi. **Depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas doivent être composés d'au moins 50% de produits de qualité* et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.** Ce ratio correspond à la valeur des achats de ces produits rapportée à la valeur totale de l'ensemble des achats destinés à la composition des repas servis.

La Ville a cependant souhaité aller au-delà de cette obligation en proposant dans ses repas au moins 50% de produits de qualité et durables, dont 25% de produits issus de l'agriculture biologique.

> UN REPAS VÉGÉTARIEN :

Après une expérimentation de deux ans, la loi a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire dans l'ensemble de la restauration scolaire. Ce menu s'inscrit dans un plan alimentaire respectueux des exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas. Il s'agit d'un menu dont aucune composante ne peut contenir viande, poisson, crustacés ou fruits de mer.

> LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTÉINES :

Le gestionnaire est tenu de présenter un plan pluriannuel de diversification des protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas qu'il propose. Les alternatives protéiques utilisées peuvent être des légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots,...), des céréales (blé, riz, boulgour...), des œufs et des produits laitiers ou fromagers.

> UNE ALTERNATIVE AU PLASTIQUE :

L'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de «réchauffe» ou de service en matière plastique dans les services de restauration collective sera interdite à compter du 1^{er} janvier 2025. **La Ville a fait le choix d'appliquer quant à elle cette obligation dès janvier 2022. Par ailleurs, la mise à disposition d'ustensiles à usage unique en matière plastique (gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, plateaux-repas, etc.) est interdite depuis déjà 2 ans.**



*Fini les bouteilles en plastique !
Des fontaines à eau sont installées dans chaque cantine scolaire.*



* Qu'est ce qu'un «PRODUIT DE QUALITÉ» ?

Ont été retenus par la loi comme «produits de qualité» ceux bénéficiant des mentions suivantes :

- signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou mentions Label Rouge, appellation d'origine protégée /contrôlée (AOP/AOC), indication régionale (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), «issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale» (HVE), «fermier» ou «produit à la ferme»,
- écolabel Pêche durable,
- logo «Région ultrapériphérique» (RUP),
- produits «équivalents» à ceux bénéficiant de ces signes, mentions, écolabels ou certifications.

LES EXIGENCES DU NOUVEAU MARCHÉ

Les habitudes alimentaires s'acquièrent dès le plus jeune âge et ont une influence sur la santé. De la maternelle au lycée, deux enfants sur trois en moyenne mangent à la cantine au moins une fois par semaine.

L'éveil au goût et à l'équilibre alimentaire des enfants est ainsi au cœur de la démarche municipale.

L'amélioration des qualités nutritionnelles et sanitaires des menus servis à l'école est une priorité de santé publique pour la collectivité comme pour les familles.

Le nouveau cahier des charges prévoit entre autres :

- Des produits frais et de saison.
- 50% de produits de qualité et durables dont 25% de produits issus de l'agriculture biologique : une

viande, un plat à base d'œufs ou un poisson certifié est exigé chaque semaine (Label Rouge ou équivalent). Seuls les poissons dont la production ou la pêche est respectueuse de l'environnement sont proposés (sont listés les poissons qu'il est interdit de servir).

- Des viandes d'origine française.
- De privilégier les circuits courts. À titre d'exemple, un poisson (pêche du jour) de Capelle la Grande est servi tous les 15 jours et un yaourt provient une fois par mois de la ferme de la Clarine à Quesnoy-sur-Deûle.
- L'introduction de produits issus du commerce équitable.
- Des recettes «fait maison».

Le pain servi chaque jour provient d'une boulangerie locale. De plus, un jour par semaine un pain spécial est

proposé : céréales, complet, seigle, campagne...

Des totems d'affichage des menus intégrant les fiches d'identité des producteurs locaux sont aussi en cours d'installation dans chacun des sites de restauration, en élémentaire comme en maternelle.



LES MENUS annoncent la couleur !

Chaque semaine, les menus sont publiés sur le site internet de la Ville et affichés dans les cantines scolaires. Un code couleur y met en évidence les exigences du nouveau marché :

- En rouge, **les produits labellisés.**
- En vert, **les produits issus de l'agriculture biologique.**
- En jaune, **les produits locaux.**
- En bleu, **le poisson certifié «Pêche durable».**
- **Les repas végétariens**, sur fond vert, sont identifiés par le logo «végétarien»
- **Les repas à thème** sont symbolisés par un ballon.



Première animation de l'année 2022 : «Les 5 saveurs». Une diététicienne est intervenue dans chaque restaurant scolaire pour faire découvrir de nouvelles et différentes saveurs aux enfants, échanger avec eux et répondre à leurs questions.

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET GOURMANDES

Dans un objectif d'éducation au goût, aux règles nutritionnelles et aux cultures culinaires (pays, région...), **des repas à thèmes sont proposés une fois par période scolaire.**

Pour le 1^{er} semestre 2022 :
Période janvier/février : repas anglais.
Période mars/avril : repas carnaval.
Période mai/juin : l'Europe à table.

De plus, **à chaque période seront proposées sur le temps de pause méridienne des animations pédagogiques autour de produits frais**

et/ou de saison avec dégustation. Leur objectif sera notamment de favoriser la découverte de nouveaux aliments (odeurs, saveurs...) mais aussi de sensibiliser les enfants à une alimentation saine et équilibrée (excès de sel, de sucre...) ou encore au gaspillage alimentaire.

Pour le 1^{er} semestre 2022 :
Période janvier/février : Les 5 saveurs.
Période mars/avril : Bar à soupes.
Période mai/juin : À la découverte des agrumes.

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, la lutte continue !

Le gaspillage alimentaire à la cantine est une réalité quotidienne. C'est pourquoi la Ville a mis en place des actions pour aider les enfants à prendre conscience de la nécessité de le réduire.

> DES PESÉES RÉGULIÈRES

Depuis 2019, des campagnes de pesées sont organisées régulièrement dans les écoles élémentaires. En moyenne, le gaspillage alimentaire représente 0,70 grammes par convive. 86% des déchets proviennent des aliments non consommés par les enfants (restes dans l'assiette), 10% correspondent aux aliments livrés dans les écoles non servis, et 4% représentent un excédent de production.

La Ville travaille en étroite collaboration avec le prestataire pour que les quantités de production soient ajustées au plus près des effectifs réels. Il s'agit de tendre vers un gâchis alimentaire proche de 0.

> DE NOUVEAUX OUTILS DE SENSIBILISATION

Le nouveau contrat de restauration scolaire prévoit un accompagnement par le prestataire dans les différentes phases de la démarche, le partage de

son expérience, son expertise et la proposition d'outils.

À ce titre, 5 tables de tri avec pesées intégrées sont en cours d'installation en élémentaire (2 à l'école Louise de Bettignies, 1 à l'école Victor Hugo et 2 au restaurant scolaire).

Les pesées des déchets alimentaires seront désormais réalisées quotidiennement. Les données seront saisies sur une interface, véritable tableau de bord pour une meilleure gestion des déchets et du gaspillage alimentaire, qui permettra de suivre les statistiques de chaque établissement.

5 gaspillopains seront également prochainement installés à proximité des tables de tri. Chacun d'eux calculera en «baguette» le pain gaspillé, et des curseurs feront office de repères temporels afin de comparer l'évolution du gaspillage.

En parallèle, des actions de sensibilisation menées avec les enfants sur le temps de restauration et lors d'événements annuels seront poursuivies : semaine du développement durable, semaine du goût, journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine européenne de réductions des déchets...



Des tables de tri avec pesées intégrées sont en cours d'installation dans les cantines scolaires de chacune des écoles élémentaires. Elles permettront de réaliser quotidiennement des pesées des déchets alimentaires.

DES ÉLÈVES SENSIBILISÉS

Sur les murs du restaurant scolaire de l'école Victor Hugo sont affichés des messages «anti-gaspi», imaginés et conçus par les enfants des accueils périscolaires de l'établissement, à l'occasion d'activités pédagogiques.

«Blanche Neige aurait dû croquer une pomme moche», «Petit Poucet a compris combien le pain est précieux», «Maître Corbeau ne laissera plus tomber son fromage»... des messages simples qui amènent à la réflexion, mis en scène avec humour par l'intermédiaire de personnages bien connus des enfants.



LES COMMISSIONS MENUS :

La parole aux petits «consommateurs»

Depuis 2009, la Ville organise 2 à 3 commissions menus par an.

Ces commissions réunissent l'Adjointe déléguée aux Écoles, des représentants du prestataire en charge de la confection des repas (chef de secteur, diététicienne, chef cuisinier), des membres des services municipaux et bien évidemment, les principaux intéressés, à savoir des représentants des enfants fréquentant régulièrement le service de restauration scolaire. Deux élèves de classe de CM1 ou CM2 sont ainsi désignés au sein de chaque école en début d'année scolaire. Ils sont les porte-paroles de leurs camarades au sein de la commission menu.

Ces commissions consistent à échanger directement sur ce qui est apprécié ou non par les enfants dans les menus passés mais aussi à proposer de nouvelles idées pour les menus suivants. Les conditions d'accueil dans les cantines scolaires font également partie de l'ordre du jour.

La participation des élèves peut s'exprimer sous différentes formes. La plupart du temps remarques, réclamations, idées, sont consignées dans un petit carnet, fruits d'une enquête effectuée en amont auprès des camarades fréquentant la restauration. La diététicienne présente lors de ces réunions explique pourquoi certains

aliments peuvent être exclus des menus tandis que d'autres sont presque toujours présents dans les assiettes (crudités, légumes, etc.).

Le prestataire de restauration et la Ville s'attachent à répondre concrètement aux questions et attentes des enfants.

À titre d'illustration, c'est de ces commissions que sont nés il y a quelques années les menus à thème.

Le contexte sanitaire qui impacte la vie des écoliers depuis deux années maintenant a contraint la commune à suspendre ces commissions. Celles-ci se réuniront de nouveau dès que le protocole le permettra.

Bien installés, **POUR MIEUX MANGER !**

La qualité d'un repas passe également par l'environnement dans lequel il est pris. Consciente de ce postulat, la Ville a investi plus de 31 000 €, sur 3 ans, pour l'acquisition de mobilier antibruit à destination des élèves des écoles Louise de Bettignies et Victor Hugo, soit :

- 57 tables avec plateau traité afin d'atténuer tous les bruits de «contact»,
- 330 chaises «poids plume» aux pieds moins bruyants et de forme plus ergonomique pour les enfants ainsi que pour les agents chargés du nettoyage.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves,

certaines salles de restauration ont aussi fait l'objet d'aménagements :

- À l'école Louise de Bettignies, des panneaux permettant d'améliorer l'acoustique ont été fixés au plafond et sur les murs. Sur ces derniers ils ont l'apparence de cadres-photo (sur le thème des aliments). D'autres panneaux mobiles ont été placés dans la salle de manière à créer de petits îlots, plus «cosy» pour les élèves.

- Au restaurant scolaire Kléber, des panneaux anti-bruit représentant des lieux symboliques de la commune ont également été posés sur les murs. L'ensemble du système d'éclairage a aussi été remplacé au profit de lampes LED.

En janvier,
ont été
consommés :

1 300 kg de légumes

5 000 fruits

450 kg de crudités

500 kg de féculents

(pâtes, riz, semoule, blé...)

7 100 portions de produits laitiers (fromage, yaourts...)

1 200 pains

3 questions à **VIOLETTE MASSIET ZIELINSKI,** Adjointe, déléguée aux écoles

Quelles sont les nouvelles exigences de la Ville en matière de restauration scolaire ?

La Ville, soucieuse de la santé des enfants, a toujours été exigeante dans la rédaction des cahiers des charges afin d'assurer aux enfants des repas de qualité. La principale nouveauté du marché qui vient de débuter réside dans l'obligation pour toutes les collectivités d'appliquer au 1^{er} janvier 2022 la loi EGalim, qui impose désormais 50% de produits de qualité et durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Comme dans les contrats précédents, la Ville a souhaité aller au-delà de la réglementation en

vigueur en augmentant la part des produits biologiques à hauteur de 25% et non 20%.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est-elle inscrite dans le cahier des charges ?

La lutte contre le gaspillage alimentaire avait été largement initiée au cours des années précédentes. Mais le cahier des charges pour les quatre années à venir est plus exigeant encore. En effet, au-delà du travail et des échanges quotidiens avec le prestataire pour que les quantités produites soient au plus près des effectifs réels afin de limiter le gaspillage en cuisine, de nombreux outils seront déployés pour

mesurer le gaspillage produit après le service : tables de tri avec pesées intégrées, interface de saisie, gaspillopains, totems de présentation des menus, etc. Le travail de sensibilisation des enfants à la réduction des déchets sera poursuivi, approfondi et affiné grâce à l'utilisation de ces nouveaux outils.

Comment ont été appliqués les différents protocoles sanitaires en cantine ?

À compter de septembre 2020, la Ville a suivi très rigoureusement les protocoles sanitaires en liaison avec celui imposé par l'Education Nationale ainsi que celui du Service Départemental à la Jeunesse, à



l'Engagement et aux Sports, et ce durant tous les temps d'accueil des enfants, avec une vigilance accrue sur le temps de cantine. Même dans les périodes où les ministères ont allégé le protocole, en particulier pour ce qui concerne le brassage, ce sont des règles très strictes qui ont été maintenues : règles de distanciation, port du masque en intérieur (pour les élèves d'écoles élémentaires) et règles d'hygiène renforcées.

TOUTES GÉNÉRATIONS

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 pour les enfants qui rentrent en maternelle ou au CP

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des écoles au 03 20 12 79 71

Les inscriptions scolaires pour les enfants qui entrent à l'école maternelle ou au CP ont lieu jusqu'au 29 avril.

Vous pouvez vous présenter en Mairie, au service des Écoles, muni des documents suivants :

- le formulaire de pré-inscription dûment rempli (disponible auprès du service des écoles ou téléchargeable sur le site internet de la ville www.ville-lamadeleine.fr)
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom (quittance de loyer, facture d'eau, de

gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou d'internet).

- le livret de famille
- tout document justifiant l'attribution de la garde de l'enfant en cas de divorce ou de séparation.

Un certificat de pré-inscription vous sera alors délivré pour l'école de votre secteur d'habitation.

Les enfants nés en 2020 seront inscrits sur liste d'attente. Leur admission se fera par le directeur de l'école en fonction des places disponibles.



Le printemps approche... LES VACANCES AUSSI !



Le printemps arrive à grands pas... Les vacances aussi ! Durant celles-ci, du lundi 11 au vendredi 22 avril, 5 accueils de loisirs seront ouverts pour les enfants scolarisés de 2 à 12 ans. Les inscriptions et le paiement se déroulent du 21 mars au 1^{er} avril.

Compte tenu du protocole sanitaire toujours en vigueur pour les Accueils Collectifs de Mineurs, les capacités d'accueil restent limitées. L'accueil de loisirs est ainsi réservé aux enfants domiciliés à La Madeleine. Si des places restent disponibles, la Ville en informera les familles extérieures dont les enfants sont scolarisés à La Madeleine.

1^{ère} étape : dès le lundi 21 mars à 8h15.

Demandez l'ouverture de droits à

service-famille@ville-lamadeleine.fr ou par le biais du module «message» du portail famille.

2^{ème} étape

Le service Famille vérifie que votre dossier d'inscription est complet, puis vous ouvre les droits afin que vous puissiez procéder aux réservations. À défaut, vous serez invités à venir compléter votre dossier.

À noter : Le protocole sanitaire toujours en vigueur pour les Accueils Collectifs de Mineurs impose que les enfants soient accueillis par groupe-école. Le lieu d'accueil n'est donc pas au choix des familles mais est déterminé par la Ville, sans possibilité de dérogation.

3^{ème} étape : avant le vendredi 1^{er} avril (17h)

Connectez-vous sur le portail famille

pour réserver les jours d'accueil. Les réservations sont à effectuer par journée avec repas (il vous faudra cocher à la fois la journée et le repas). Enregistrez et procédez au paiement immédiat.

Vous ne disposez pas d'internet ? Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ? Vous n'avez pas de carte bancaire ?

Le service Famille-Enfance-Ecoles est à votre disposition pour vous accompagner. La réservation sera effectuée dans le service et vous procéderez au paiement au service de la Régie.

Renseignements : 03 20 12 79 93
service-famille@ville-lamadeleine.fr
www.ville-lamadeleine.fr

Les accueils de loisirs bénéficient des financements de la CAF.

Petits madeleinois recherche SUPERS ANIMATEURS

Vous êtes titulaire du BAFA ou stagiaire ? Vous souhaitez être animateur dans les accueils de loisirs madeleinois cet été ? Postulez jusqu'au 8 avril !

Comment candidater ?

La Ville a mis en place une nouvelle procédure de recrutement dématérialisée par le biais du site internet de la Ville (rubrique «au quotidien», «enfance école»). Complétez le formulaire en ligne et chargez les documents demandés.

Pour tout renseignement, contactez le service Enfance 03 20 12 79 93.

Vous souhaitez être accompagné dans la rédaction de votre CV et de votre lettre de motivation ? Contactez le Point Information Jeunesse au 03 28 52 66 90 !



Attention : les INSCRIPTIONS pour les Accueils de Loisirs des Petites Vacances Scolaires sont OBLIGATOIRES. Les enfants non-inscrits ne pourront pas être accueillis. Les places étant limitées, nous vous conseillons de réserver dès l'ouverture des droits.

NOUVELLES INSCRIPTIONS POUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Il y a un an, la Ville a mis en place le dispositif « Argent de poche » qui s'adresse aux Madeleinois de 16 et 17 ans. En contrepartie de missions au service de la collectivité d'une durée de 3h30, les jeunes madeleinois bénéficient d'une gratification de 15€ en espèces et de 15€ en carte cadeau.

Pendant les vacances d'hiver, Timéo, Thomas et Cléa ont réalisé une immersion au sein des services municipaux.

Durant une matinée, Timéo a classé des documents avec le service enfance, Thomas a effectué de l'archivage et a dépouillé des enquêtes de satisfaction au sein du service du jeunesse, tandis que Cléa était en mission décoration à la Maison de la Petite Enfance (photos ci-contre).

Accompagnée des agents du service municipal, la jeune madeleinoise a embelli l'équipement municipal.



Suite au passage de Cléa, un groupe de jolis papillons colorés a envahi l'espace de la Maison de la Petite Enfance et de la Parentalité. De quoi émerveiller les enfants !

Cléa explique : « Je suis contente de pouvoir me rendre utile une matinée durant les vacances scolaires ! ». Rentrant à l'Université l'année prochaine, elle sait déjà comment elle utilisera sa gratification : en achetant des livres pour ses études !

Le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes madeleinois de découvrir le monde du travail en réalisant une immersion au sein des services municipaux. Des petites missions leur sont confiées en contrepartie d'une gratification leur permettant de répondre à un besoin ou un loisir.

PROCHAINES INSCRIPTIONS : les inscriptions pour les vacances de printemps sont ouvertes jusqu'au 31 mars. Les dossiers de candidature sont disponibles au Point Information Jeunesse (03 28 52 66 90 / informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr) ou sur le site internet de la Ville rubrique « au quotidien », « jeunesse ».

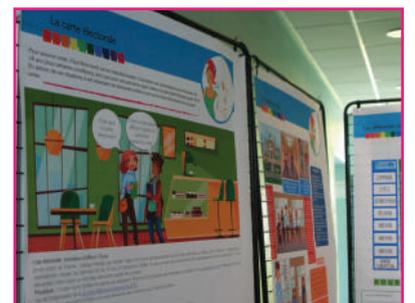
Le BAFA, C'EST POUR TOI !

Vous êtes un jeune madeleinois et vous souhaitez réaliser une formation pour obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) ? La Ville vous aide !

En contrepartie d'une mission de bénévolat d'une durée de 2 semaines dans les accueils de loisirs durant les petites vacances scolaires ou les grandes vacances (à partir de 16 ans), la Ville finance minimum 75% de votre formation BAFA.

La Municipalité se charge ensuite de vous trouver un stage pratique dans les accueils de loisirs de la Ville. Une fois le BAFA en poche et dès l'âge de 18 ans, la Ville vous accompagne à nouveau si vous le souhaitez, cette fois dans votre formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur).

Renseignements sur le site internet de la Ville et auprès du Point Information Jeunesse (03 28 52 66 90 / informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr)



EXPOSITION SUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Le Point Information Jeunesse organise une exposition ludique sur les élections présidentielles. À visée pédagogique, cette dernière a pour objectif de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les jeunes à ce sujet.

À partir du 14 mars à la Médiathèque, dans le hall de la Mairie et au Point Information Jeunesse. Participez à un jeu concours au PIJ en lien avec l'exposition, pour tenter de gagner une carte «C'ART».

OBTENEZ LES CLÉS POUR TROUVER UN EMPLOI OU UNE ALTERNANCE !

À vos candidatures ! En partenariat avec la Maison de l'emploi Métropole Nord-Ouest et la Ville de Marquette, la Ville de La Madeleine organise le **salon « Les clés de l'emploi » le 1^{er} avril à Marquette de 9h à 17h (Salle du Forum - rue J.Froissart)**. Ce temps fort a pour objectif de mettre en relation les étudiants et les demandeurs d'emploi avec les entreprises ou les centres de formation alternance.

Au programme : 140 exposants, des démonstrations métiers et des conférences.

À cette occasion, le portail emploi madeleinois sera présenté. N'hésitez pas à vous inscrire sur cet outil en ligne permettant de faciliter les échanges entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi.

Rendez-vous sur : www.//emploi.ville-lamadeleine.fr

Préparez vos CV (en format papier et sur une clé USB) !



AÎNÉS, TOUTES VOS ACTIVITÉS !

JEUX

● **Tournoi de belote en équipe** le mercredi 9 mars de 14h à 16h30.

● **Jeux de société** le mercredi 6 avril de 14h à 16h.

Lieu : salle Moulin (10 rue du Moulin).



ATELIERS

● **Atelier bricolage à l'outillothèque / bricothèque**, mise en peinture de décorations fabriquées pour la chasse aux œufs (voir rubrique culture et sorties), le mercredi 16 mars de 14h à 16h.

Lieu : outillothèque / bricothèque (8 rue Delesalle).

● **Atelier cuisine intergénérationnelle** le mercredi 13 avril de 14h30 à 16h30.

Lieu : Centre Moulin Ados (10 rue du Moulin).

SPECTACLE

● **Spectacle humoristique et chantant en Ch'ti par Patrick Collon** le mercredi 23 mars de 14h30 à 16h30.

Lieu : auditorium de la Médiathèque (places limitées)



**INSCRIPTIONS
GRATUITES ET
RENSEIGNEMENTS
AUPRÈS DU
SERVICE AÎNÉS :**

**service-aines@
villelamadeleine.fr
03 20 12 21 62**

**Pour vous inscrire plus
facilement, créez votre pass'
séniors !**

Ateliers de self-défense à destination des jeunes Madeleinoises

Après une première séance d'initiation au self-défense, qui a rencontré un vif succès, le Point Information Jeunesse vous propose des ateliers réguliers afin de vous initier et de progresser. Animées par une intervenante diplômée en self-défense / lutte féminine, les séances sont ouvertes aux Madeleinoises de 13 à 35 ans, et limitées à 20 participantes par atelier.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site

internet de la Ville. Prochaines dates : les jeudis soir 10 mars, 24 mars, 7 avril, 28 avril. GRATUIT.

Lieu : Petite salle Gantois, rue du Parc (attention l'accès se fait depuis la rue de Flandre)

Renseignements auprès du Point Information Jeunesse
> 03 28 52 66 90
> informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr

Le self-défense repose sur l'apprentissage des méthodes de défense permettant de faire face à d'éventuelles agressions physiques. La gestion de la distance et l'apprentissage des techniques efficaces de protection sont les éléments clés de cette pratique.



Ateliers de renforcement musculaire À destination des mamans Madeleinoises

Vous venez d'avoir un enfant et vous souhaitez reprendre une activité physique tout en douceur ? Le point Information Jeunesse organise des séances de renforcement musculaire à destination des jeunes mamans. Au programme : échauffement, cardio, exercices d'équilibre, exercices en équipe, repos.

Les inscriptions s'effectuent en ligne via le site

internet de la Ville. Prochaines dates : les samedis 12 mars, 19 mars, 26 mars, 2 avril, 30 avril. GRATUIT.

Lieu : Petite salle Gantois, rue du Parc (attention l'accès se fait depuis la rue de Flandre)

Renseignements auprès du Point Information Jeunesse
> 03 28 52 66 90
> informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr



Vivez des moments hors du quotidien avec votre enfant lors des ateliers enfants/parents

La Maison de la Petite Enfance, de la Famille et de la Parentalité propose régulièrement en son sein des ateliers parents/enfants animés par un intervenant extérieur, ainsi qu'une professionnelle de la structure municipale.

L'objectif de ces temps « suspendus » est de partager un moment de plaisir hors du quotidien avec son enfant, en compagnie d'autres enfants et d'autres parents.

Au programme :

● « **KAI DINA** » : atelier en rythme avec chants traditionnels, djembé, guitare, percussions et lecture à voix haute. **Samedi 19 mars, samedi 9 avril, de 9h15 à 10h ou de 10h15 à 11h.**

● « **FLOCONTINE, la voyageuse** » : atelier de partage pour être ensemble et en lien, petits et grands réunis grâce au support formidable qu'est le livre. **Mercredi 27 avril de 9h30 à 10h15 ou de 10h30 à 11h15.**



**RETROUVEZ TOUS LES ATELIERS ENFANTS/PARENTS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE (DANS L'AGENDA)
ET INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT EN LIGNE.**

Maison de la Petite Enfance : 9 rue des Gantois / 03 20 12 21 67 / maisondelapetiteenfance@ville-lamadeleine.fr

Rendez-vous le 24 mars pour **LA SOIRÉE DES PARENTS !**

La Maison de la Petite Enfance propose aux parents (et aux futurs parents !) de partager un temps convivial sur la thématique « Anxiété, hyperactivité, difficulté d'endormissement, de concentration, difficulté d'apprentissage, hypersensibilité, fatigue... Et si, la non intégration des réflexes archaïques était en cause ? ».

Cette soirée sera animée par Florence Bouvé, coach parental et consultante en éducation.

Rendez-vous le jeudi 24 mars de 19h à 21h à la Maison de la Petite Enfance (9 rue des Gantois). Inscription gratuite sur le site internet de la Ville (rubrique agenda).



Les réflexes archaïques (ou primitifs) sont les mouvements automatiques et involontaires du fœtus, du nouveau-né et du bébé jusqu'à ses 1 an. Ils participent au développement des systèmes nerveux et moteur de chaque être humain.

SOIRÉE DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Maison de la Petite Enfance organise le **lundi 4 avril de 19h à 21h** une soirée à destination des professionnels de l'accueil du jeune enfant (assistantes maternelles, professionnels des structures collectives...).

Thématique : « s'aventurer : comment le bébé découvre le monde et part à son exploration ? Quels apports des neurosciences sur les besoins de l'enfant explorateur ? Comment accompagner un bébé ? ? Quelle juste posture de l'adulte ? »

**Inscriptions auprès de la
Maison de la Petite Enfance :
03 20 12 21 67
maisondelapetiteenfance@
ville-lamadeleine.fr**

Le Serpentin, un lieu pour l'enfant et pour le parent !

Vous êtes parents, grands-parents, ayant un lien de parenté avec l'enfant : **le Serpentin vous accueille le lundi après-midi entre 14h et 17h et le vendredi matin entre 8h30 et 11h30 !**

Venez profiter d'un moment avec votre petit bout de chou à la Maison de la Petite Enfance, pour vous poser, échanger, le regarder jouer et

vivre une parenthèse bienveillante dans votre quotidien.

Vous y trouverez pour le plus grand bonheur des petits un espace adapté aux besoins des enfants jusqu'à 4 ans (espace bébé, cuisinette, jeux, toboggan).

Si vous le souhaitez, vous pourrez échanger avec les autres familles en présence des 2 accueillants.

**Le SERPENTIN
9 rue des Gantois
Accès gratuit sans inscription.
Confidentialité et anonymat respecté.**

L'entrée se situe au fond de l'impasse, sonnez ! Les accueillants seront ravis de vous faire découvrir ce lieu.



Pour la 8^{ème} année, la Ville obtient **5 @ au label «Villes Internet» !**



En 2010, la Ville est passée de 1 à 3 arobases. En 2014, elle en a obtenu 4. Depuis 2015, elle se place sur la plus haute marche du podium avec 5 @.

La distinction « Label National Territoires, Villes et Villages Internet » permet aux collectivités d'évaluer leur action numérique. Ce label composé de 1 à 5 arobases valorise l'engagement municipal pour un internet citoyen.

Lors de la 23^{ème} édition qui s'est déroulée en ligne le 3 février 2022, l'association « Villes Internet » a remis pour la 8^{ème} année consécutive 5 arobases à la Ville de La Madeleine. La Municipalité se place ainsi sur la plus haute marche du podium depuis 2015 !

La Ville a également reçu cette année un prix spécial « Territoire d'excellence numérique », décerné aux

collectivités labélisées 5 arobases depuis au moins 6 ans. Cette distinction inédite récompense la politique publique numérique et les actions numériques engagées par la Municipalité, avec notamment en 2021 :

> la création d'un site internet pour le 1^{er} budget participatif madeleinois :

www.budgetparticipatif.ville-lamadeleine.fr

> le lancement du compte Instagram de la Ville (@villedelamadeleine)

> la création d'un mini-site dédié au tissu associatif madeleinois : www.vie-associative.ville-lamadeleine.fr

Élections présidentielles

APPEL AUX ASSESSEURS VOLONTAIRES



Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril dans les bureaux de vote madeleinois.

Afin de contribuer au bon déroulement de ces deux journées citoyennes, la Ville recherche des assesseurs volontaires.

Quelles sont les missions des assesseurs ?

Leur objectif est d'accompagner le ou la président(e) dans la tenue du bureau de vote. Ces derniers ont ainsi pour missions de vérifier l'identité des électeurs et de leur faire signer la liste d'émargement.

ÉLECTIONS : COMMENT RÉALISER UNE DEMANDE DE PROCURATION ?

L'enregistrement des procurations s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie. La demande peut-être pré-remplie en ligne sur : <https://maprocuration.gouv.fr>

Pensez à anticiper vos démarches pour qu'elles soient enregistrées à temps et vous permettent de voter. La Ville ne pourra être tenue pour responsable en cas d'absence de procuration dûment complétée et enregistrée, le jour de l'élection.

Comment s'inscrire pour devenir assesseurs ?

Les candidatures sont à compléter au service État Civil/Élections (formulaire sur place). Elles devront être accompagnées d'un titre d'identité en cours de validité ainsi que de la carte d'électeur.

Pour plus de renseignements, contactez le 03 20 12 21 61.

Attention : seules les personnes actuellement inscrites sur les listes électorales de la Ville de La Madeleine peuvent participer à la tenue des bureaux de vote.



FERMETURE CENTRE DE VACCINATION

Installé depuis le début du mois de janvier, le centre de vaccination madeleinois situé à l'Espace Malraux a fermé ses portes depuis le 9 mars. Si vous souhaitez vous faire vacciner, rendez-vous sur Doctolib pour découvrir les lieux de vaccination les plus proches de chez vous.

La Ville continue d'accompagner les aînés en les conduisant si besoin vers leur lieu de vaccination. **Contact : service aînés 03 20 12 21 62**

VOS RENDEZ-VOUS CITOYENS

Mercredi 9 mars et vendredi 8 avril
Tchat en ligne avec M. le Maire
De 18h30 à 20h sur le site de la Ville
www.ville-lamadeleine.fr

Samedi 26 mars
Chantier citoyen
RDV à 9h devant la Mairie.

Samedi 2 avril
Balade urbaine dans le quartier de la Mairie
RDV à 9h devant la Mairie.

Jeudi 7 avril
Conseil municipal
À 18h15 salle du Conseil en Mairie.
Retransmission en direct sur le site internet de la Ville.

Samedi 9 avril
Permanence de M. le Maire
De 9h15 à 11h15 en Mairie, dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire - pas plus d'une personne par échange - temps de passage raccourci).

Les échos du Conseil Communal Consultatif

Les membres du Conseil Communal Consultatif se sont réunis le samedi 22 janvier à la mairie, avec pour ordre du jour :

L'étude des candidatures dans le cadre du renouvellement du collège « Habitants » :

Le collège habitants qui avait été élu lors du CCC du 12 janvier 2019, a terminé son mandat de 3 ans. Cette séance était l'occasion d'étudier les candidatures pour renouveler le collège habitants composé de 5 personnes, pour la période 2022-2025.

À l'issue de l'étude des candidatures, Béatrice Collin, Aurélie Matray, Robin Chaumette, Nik Haidar et Eric Stasiak intégreront le nouveau collège habitants.

La présentation du « Carré Magique Écologique » :

Les grands piliers du « Carré Magique Écologique » composé de quatre axes structurants visant à accélérer la transition écologique à La Madeleine, ont été présentés aux membres du CCC (le plan de déploiement de panneaux photovoltaïques « SOLAMAD », le schéma de verdissement, la Zone d'Activités Solidaires (ZAS) et la ferme urbaine).

Les repas dans les cantines :

La Ville propose des produits issus de l'agriculture biologique dans les repas scolaires depuis 2011 alors même que ce n'était pas obligatoire à l'époque. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas doivent être composés d'au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. La Ville a cependant souhaité aller au-delà de l'obligation légale en proposant dans ses repas au moins 50% de produits de qualité et durables, dont 25% de produits issus de l'agriculture biologique dans la composition des repas.

Les garages à vélos :

La Madeleine a été la première commune de la MEL à déployer les garages à vélos municipaux. Le premier l'a été, il y a 10 ans, en 2012, au parking Faidherbe.

10 garages sont actuellement en place. À court terme, 2 nouveaux garages à vélos seront installés. Sur 2022, 5 nouveaux garages à vélos viendront compléter l'offre déjà existante.

Retrouvez le compte-rendu du CCC sur le site internet de la Ville > www.ville-lamadeleine.fr

Le CCC ?

Créé en 2009, le CCC est une instance de concertation et de représentation de tous les quartiers et de toutes les générations.

Présidé par Monsieur le Maire, il réunit : des représentants des structures et des associations locales, des représentants des établissements d'enseignement secondaire et un collège d'habitants. Il s'agit d'un lieu d'échanges et d'expression citoyenne et démocratique.

Anticipez vos demandes de PASSEPORT ou de CARTE D'IDENTITÉ !

Pour ne pas être pris au dépourvu le moment venu, notamment pour voyager cet été, pensez à anticiper vos démarches de 1^{ère} demande ou de renouvellement de votre passeport ou votre carte nationale d'identité !

> Démarches et délais

La démarche s'effectue uniquement sur RDV. Le délai actuel pour en obtenir un est d'environ 3 mois en raison d'une recrudescence du nombre de demandes. La prise de RDV s'effectue via le site internet de la Ville (« Mes démarches », « État-Civil ») ou par téléphone au 03 20 12 79 77. Comptez un

mois (délais variables) à l'issue du RDV pour récupérer votre titre, si le dossier est complet et conforme. Il n'y a pas de procédure d'urgence.

> Validité des cartes d'identité +5 ans

En cas de déplacements à l'étranger, la majorité des pays n'acceptent pas la carte d'identité + de 5 ans (même certains pays européens limitrophes). Renseignez-vous sur diplomatie.gouv.fr ou sur service-public.fr, ou prévoyez un passeport.



les bonnes pratiques

Située en face de la Mairie, la boîte à dons est un espace où vous pouvez déposer les objets en bon état dont vous ne vous servez plus et où vous pouvez récupérer d'autres objets déposés si vous le souhaitez.



> **Vous pouvez y mettre** : des objets en bon état de petite taille et propres (jouets, jeux vidéos, décorations, DVD, CD...)



> **Vous ne pouvez pas y mettre** : des vêtements (ces derniers peuvent être déposés à l'association RÊVES), des produits dangereux, illicites ou litigieux.

Le respect de cet espace de solidarité est essentiel afin de pérenniser son fonctionnement !

Décès accidentel des Madeleinois Mathilde Dupas et Alexis Bouchindhomme

Les Madeleinois Mathilde Dupas et Alexis Bouchindhomme sont décédés le 6 février 2022 dans un accident de bus au Mexique, où ils passaient leurs vacances. Leur fils Hélió, âgé de 4 ans, présent sur les lieux du drame, a été grièvement blessé puis hospitalisé sur place. Le petit garçon a pu être rapatrié en France auprès de sa famille, accompagné de sa

marraine et de son oncle, qui ont effectué le déplacement jusqu'au Mexique.

Un recueil de condoléances a été installé à l'accueil de la mairie, en hommage au couple madeleinois. Les proches, les habitants de La Madeleine et toutes les personnes touchées par ce drame pouvaient, si elles le souhaitaient, écrire un petit

mot, une pensée, un témoignage.

Les proches de Mathilde et d'Alexis ont quant à eux lancé une cagnotte Leetchi destinée au petit Hélió (à retrouver sur Leetchi.com).

La Ville présente ses plus sincères condoléances à l'ensemble des proches de Mathilde et d'Alexis, avec une pensée toute particulière pour Hélió.



Le recueil de condoléances a été installé à l'accueil de la Mairie tout le mois de février.

CADRE DE VILLE

Relevez le défi DU ZÉRO DÉCHET !



Rejoignez toutes les familles déjà engagées dans le défi zéro déchet !

Les déchets du quotidien peuvent être réduits ou réutilisés. Il suffit pour cela d'appliquer les bons gestes. Pour vous y aider et vous accompagner dans votre nouvelle vie sans déchet, la Municipalité vous propose de participer à la 2^{ème} édition madeleinoise de ce défi initié originellement par la Ville de Roubaix.

Vous inscrire vous permettra de :

- > bénéficier d'un « coaching » gratuit.
- > participer à de nombreuses visites, événements et ateliers.
- > d'accéder au site internet du dispositif vous donnant de nombreux conseils et vous permettant si vous le souhaitez de réaliser un suivi du poids de vos déchets.

Les ateliers seront répartis tout au long de l'année et aborderont différentes thématiques de la vie quotidienne.



Atelier création de décorations de Noël zéro déchet à la Mairie, dans le cadre du défi zéro déchet.

Réunion de lancement le 31 mars à 19h en mairie pour présenter la démarche, les ateliers et la plateforme Zéro déchet aux Madeleinois inscrits au défi ! Inscriptions sur le site familleszerodechet.fr et renseignements auprès du service Transition écologique : 03 20 12 79 75 / transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr



RDV le 19 mars pour l'opération HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

L'évènement Hauts-de-France propres revient pour une nouvelle édition le 19 mars !

Rendez-vous à 9h sur la place du marché pour débiter la matinée par un café convivial, avant de partir en petits groupes dans les quatre coins de la ville.

Vous serez équipés de gants, de

pincettes et sacs poubelles. Vous pouvez également si vous le souhaitez, venir avec votre propre équipement, un gilet fluorescent et des gants de jardinage.

En 2020, l'opération Hauts-de-France propres a réuni 49 000 participants dans près de 1 230 points de ramassage. Plus de 5 263m³ de déchets ont été ramassés.

Projets de nouvelles lignes de tramway et de bus DONNEZ VOTRE AVIS !

Depuis le 21 février et pour une durée de 6 semaines, la Métropole Européenne de Lille a lancé une concertation préalable concernant les transports de la Métropole.

Elle vise à recueillir l'avis des Métropolitains sur les projets suivants :

- le tramway du pôle de Lille et de sa couronne
- le tramway sur le pôle de Roubaix-Tourcoing
- la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve-d'Ascq et Lille.
- la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve-d'Ascq et Marcq-en-Barœul.

La Ville de La Madeleine est directement concernée par le projet de ligne de tramway du pôle métropolitain de Lille et de sa couronne, ainsi que

par la ligne de bus à haut niveau de service Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul.

Comment donner son avis ?

> Sur la plateforme de participation citoyenne de la Métropole Européenne de Lille : <https://participation.lillemetropole.fr>

> Lors de rencontres d'informations et d'échanges organisées dans les territoires concernés par les projets.

Des réunions publiques et ateliers participatifs seront aussi organisés à compter du mois de mars.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Métropole Européenne de Lille : www.lillemetropole.fr

RAVALEMENT DE FAÇADES

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE !



Héritage patrimonial essentiel, les façades des maisons et des immeubles sont des éléments déterminants de la qualité urbaine de notre ville. Soucieuse de préserver ce patrimoine architectural, éléments de son identité, **la Municipalité accompagne depuis plusieurs années les Madeleinois qui souhaitent réaliser un ravalement de la façade de leur habitat, en leur accordant une prime.**

Qui est concerné ?

Les propriétaires d'une maison individuelle, d'un immeuble à usage d'habitation et les organismes de logements sociaux sont concernés par cette aide.

Modalités

Les travaux subventionnables devront avoir été autorisés par la Ville, après réalisation d'un dossier (modalités sur le site internet de la Ville). Le dossier de demande d'aide au ravalement de

façade complété, doit être déposé auprès du service urbanisme de la Ville.

Le montant de l'aide dépend de la technique utilisée pour le ravalement de façade ainsi que de la surface traitée pour les maisons individuelles et les petits immeubles collectif. Il dépend du nombre de logements pour les grands immeubles collectifs (7 logements et +)

Informations et dossier à télécharger sur le site internet de la Ville (rubrique mes démarches).

Renseignements auprès du Service Urbanisme au 03 20 12 79 82

Êtes-vous intéressés par le COMPOSTAGE COLLECTIF ?

La Métropole Européenne de Lille, en partenariat avec la Ville de La Madeleine, a installé un premier composteur collectif au jardin pédagogique.

Fort du succès de ce premier site de compostage, la Ville a candidaté auprès de la MEL pour l'installation de 3 nouveaux sites :

- > À proximité de l'Espace Simone Veil sur la Nouvelle Madeleine.
- > À côté de l'église St Vital.
- > Au droit du parc Malraux.

Si vous êtes intéressés pour devenir référent, bénévole ou utilisateur, vous êtes invités à envoyer un mail à :

> transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr



INFOS TRAVAUX

PROGRAMME IMMOBILIER SAINTE HÉLÈNE / PRÉ CATELAN : DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Le quartier Sainte Hélène / Pré Catelan accueillera prochainement le programme immobilier « Symbiose » porté par Projectim et Astrid Promotion.

Présenté aux riverains le 28 septembre 2021, le chantier a débuté depuis la fin du mois de février pour une durée prévisionnelle de 6 semaines. Durant cette période, les dispositions suivantes sont mises en application :

- fermeture de la rue du Pré Catelan de 8h à 17h du lundi au vendredi (du n°104 jusqu'à l'angle de la rue Sainte Hélène).

Les véhicules provenant de la rue du Pré Catelan sont déviés par la rue Courbet, la rue Georges Pompidou, pour rejoindre la rue de Berkem, puis le carrefour Sainte Hélène.

- interdiction du stationnement dans la rue du Pré Catelan face aux travaux de 8h à 17h du lundi au vendredi.

- fermeture de 8h à 17h de la rue Sainte Hélène. Des dispositions sont prises dans la mesure du possible afin de permettre aux propriétaires des garages d'y accéder.

Pour tout renseignement contactez le service urbanisme au 03 20 12 79 82.

NOUVEAUTÉ

Testez gratuitement le vélo cargo !

Très utilisé dans les pays Nordiques, le vélo cargo se présente comme une alternative à la voiture. Il permet de transporter ses enfants, ses courses ainsi que des grosses charges.

En France, ce type de transport est encore relativement méconnu et son achat nécessite une période de réflexion en lien avec le coût financier qu'il représente. Ainsi, en partenariat avec l'entreprise familiale madeleinoise « Family Cargo », la Ville vous propose de tester gratuitement un vélo cargo composé de deux places assises, durant 48 heures.

Contactez Family Cargo pour faire votre demande :

06 67 44 26 23

familycargo@gmail.com



Vous résidez en zone bleue ou y travaillez ? Vous n'avez pas encore fait l'acquisition de votre carte de stationnement 2022 ? Effectuez votre demande auprès de la régie municipale les lundis, mercredis et vendredis de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 à la Mairie. Plus d'infos sur le site de la Ville.

CULTURE ET SORTIES



LES ÂGES DE LA VIE

Premier spectacle du Carré Magique Culturel

Pour la première fois, les quatre piliers du Carré Magique Culturel (le Millénaire, le Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal, la Médiathèque et la Chaufferie Huet) se sont regroupés et ont travaillé ensemble pour vous proposer un spectacle original autour des âges de la vie.

Les extraits des romans "Avoir un corps" de Brigitte Giraud et "Journal d'un corps" de Daniel Pennac sélectionnés par les bibliothécaires, seront mis en scène et dansés par le CCA,

mis en musique par le Conservatoire et mis en voix par les bibliothécaires. Ce spectacle est ouvert aux habitants qui voudraient participer à la danse et à la lecture à voix haute. Vous souhaitez vous joindre au projet ?

Envie de danser ?

- Inscrivez-vous aux ateliers danse parents-enfants les samedis 9, 16 et 30 avril de 16h à 17h30,
- ou aux ateliers adultes des samedis 9, 16 et 30 avril de 17h30 à 19h30. Modalités auprès de CCA et inscription avant le 22 mars.

Envie de lire à voix haute ?

- Participez aux ateliers de lecture à voix haute (dates à venir) proposés par les professeurs de théâtre.

Pour plus d'informations ou pour envoyer votre candidature avant le 22 mars, contactez la Médiathèque : mediatheque@ville-lamadeleine.fr ou le CCA : 03 20 55 19 51 ou contact@cca-lamadeleine.fr

JEUDI 5 MAI À 19H30 À LA CHAUFFERIE HUET - À partir de 14 ans.

Renseignements auprès du service culture au 03 20 12 79 98 ou service-culture@ville-lamadeleine.fr /

Réservations : www.ville-lamadeleine.fr / GRATUIT / Pass vaccinal requis dès 16 ans (en fonction des contraintes sanitaires à cette date)

CHASSE AUX ŒUFS INSCRIVEZ-VOUS !



Rendez-vous le lundi 18 avril pour la traditionnelle chasse aux œufs qui se déroulera au Parc Malraux. Départ à 10h pour les maternels et à 11h pour les élémentaires. Les inscriptions (pour les enfants madeleinois et/ou scolarisés à La Madeleine) se tiendront gratuitement sur le site de la Ville du 21 mars au 1^{er} avril.

ATELIERS BRICOLAGE : CRÉATION DE PANIERS

Pour vous préparer à cette chasse aux œufs, venez fabriquer votre panier, les samedis 26 mars et 2 avril de 9h à 13h à la bricothèque/outillothèque !

Inscriptions sur le site de la Ville et limitées à 1 adulte avec un enfant à partir de 4 ans.

Renseignements auprès du service animation au

03 20 12 79 79

16

DUCK-RACE : MISEZ SUR LE BON CANARD !

La 2^{ème} édition de la course madeleinoise de canards (en plastique) aura lieu le dimanche 15 mai, à l'occasion de l'animation festive des bords de la Deûle : «Ma Deûle et moi».

Organisée en partenariat avec le Rotary Club Lille La Madeleine, au profit de l'enfance défavorisée, adoptez un ou plusieurs canards pour la bonne cause et encouragez-le(s) tout au long de la course.

Les premiers canards à franchir la ligne d'arrivée permettront à leurs détenteurs de remporter de très beaux lots : un voyage à Disneyland Paris (valeur 1000€), des bons d'achat d'une valeur de 500€ et 300€ et d'autres nombreux cadeaux.



1 canard : 3€ / 3 canards : 5€ / 10 canards : 10€

Infos et règlement : www.rotary-lillelamadeleine.org / www.ville-lamadeleine.fr

Billetterie : www.helloasso.com/associations/rotary-club-lille-la-madeleine/evenements/course-de-canards-2022
et sur la page Facebook du Rotary Lille La Madeleine

À l'occasion de la chasse aux œufs du lundi 18 avril, vous pourrez acheter votre canard pour la Duck-Race du 15 mai, mais aussi lors des différentes manifestations madeleinoises qui précéderont le jour de la course.



EN PLEINE MÈRE Par Cécile Berland

Elle largue les amarres et s'apprête à embarquer pour une semaine de vacances qui va s'avérer être un vrai raz-de-marée... Elle est mère, elle est femme, elle est comblée mais elle rêve d'être elle juste un instant... Elle aspire au grand air, à prendre le large... Dans ce seul en scène drôle et juste, la comédienne Cécile Berland transporte le public d'un personnage à l'autre en le faisant traverser avec virtuosité une histoire de famille, de mère.



À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

MARDI 8 MARS À 19H30
À LA CHAUFFERIE HUET - À partir de 6 ans. Renseignements au 03 20 12 79 98 ou service-culture@ville-lamadeleine.fr

Réservations :
www.ville-lamadeleine.fr
GRATUIT / Pass vaccinal requis dès 16 ans (en fonction des contraintes sanitaires à cette date)

CABARET IMPRODUCTION



4 comédiens, encadrés par un animateur viennent remplacer la télévision et enchainent des improvisations sur des thèmes proposés par le public.

L'animateur sert de chef d'orchestre au spectacle, il indique la durée des improvisations, gère le chrono et impose aux comédiens des contraintes ou des catégories en lien avec l'univers de la télévision (émission animalière, western, TV réalité, Journal Télévisé etc.).

MARDI 26 AVRIL À 19H30
À LA CHAUFFERIE HUET - À partir de 6 ans. Renseignements au 03 20 12 79 98 ou service-culture@ville-lamadeleine.fr

Réservations :
www.ville-lamadeleine.fr
GRATUIT / Pass vaccinal requis dès 16 ans (en fonction des contraintes sanitaires à cette date)

TOUS VOS RENDEZ-VOUS À LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 12 mars à 14h

Les p'tits ambassadeurs : comité de lecture pour les 8-10 ans.

Sur inscription.

Samedi 26 mars à 16h30

Lectures à voix haute pour adultes, la rentrée littéraire de l'hiver.

Tout public, à partir de 14 ans. Entrée libre et gratuite.

Samedi 2 avril de 14h à 16h30

Let's play ! Jouons ensemble.

Participez à un tournoi de jeux-vidéo, à partir de 8 ans.

Sur inscription.

Mercredi 6 avril :

À 10h : En voilà des histoires !

Lectures à voix haute pour les enfants de 0 à 2 ans.

À 11h : En voilà des histoires !

Lectures à voix haute pour les enfants de 3 ans et plus.

Sur inscription.

Samedi 9 avril :

À 10h : En voilà des histoires !

Lectures à voix haute pour les enfants de 0 à 2 ans.

À 11h : En voilà des histoires ! Lectures à voix haute

pour les enfants de 3 ans et plus. *Sur inscription.*

Pass sanitaire requis dès 12 ans, pass vaccinal à partir de 16 ans (en fonction des contraintes sanitaires à cette date)

Informations et inscriptions auprès de la Médiathèque au 03 59 09 59 09 ou sur le site de la Ville

UN TEMPS CONVIVAL POUR TESTER SA CULTURE !

Avec les quiz de la médiathèque, venez passer un bon moment seul, en famille ou entre amis le samedi 12 mars. Il s'agit de répondre, par équipe, à une série de questions, réparties en 3 manches. Le thème de ce mois-ci : les femmes. De 10h30 à 12h. À partir de 14 ans. À l'issue de ce moment convivial, des lots seront offerts à l'équipe gagnante.

Inscriptions en ligne sur le site www.mediathequelamadeleine.fr

BLOG-NOTES

MARS

Vendredi 18 mars

Journée à Creil

Visite guidée du musée Gallé-Juillet et de la maison de la faïence. Après le déjeuner au restaurant visite guidée de la Clouterie Rivierre.

Renseignements et inscriptions auprès du Syndicat d'Initiative au 03 20 74 32 35

AVRIL

Judi 28 avril

Compiègne: sa forêt, sa mémoire

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA : 06 71 77 10 66

JUIN

Judi 23 juin

La Baie de Somme

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA : 06 71 77 10 66

SEPTEMBRE

Vendredi 2 septembre

Spectacle son et lumière à Ailly-sur-Noye (Somme)

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA : 06 71 77 10 66

Du 11 au 17 septembre

Séjour dans le Jura

Logement à Malbuisson devant le lac Saint Point.

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA : 06 71 77 10 66



L'UNION FAIT LA FORCE !

Échange avec Sébastien Vermeulen, nouveau Président de l'Union des Commerçants Artisans et Professionnels de La Madeleine



L'Union des Commerçants Artisans et Professionnels de La Madeleine s'est formée en 2010 suite à la fusion des différentes unions commerciales de la ville. Depuis 12 ans, l'association a pour objectif d'animer le commerce local et de fédérer les

commerçants madeleinois. Sébastien Vermeulen, gérant-fondateur du restaurant «Le BY'S» et de la crèmerie-fromagerie « Le Comptoir d'Aristée » en est récemment devenu le nouveau Président. Engagé dans la vie commerçante madeleinoise, il

succède à François-Xavier Pavy.

Pour sa nouvelle mission, Sébastien est entouré d'une équipe mobilisée : « les nouveaux membres du bureau sont très impliqués et tous sont animés par la volonté de dynamiser et de développer le tissu commercial local » explique-t-il. Au programme de cette nouvelle mandature : restructuration et dynamisation de l'association.

Sébastien Vermeulen a d'ailleurs à cœur d'être disponible et de faire preuve d'une grande ouverture quant à d'éventuelles suggestions « toutes les idées sont bonnes à prendre, nous sommes plus forts ensemble ! ».

Concours de Saint Valentin, vide-grenier (rendez-vous le 22 mai !), fêtes de Noël... L'UCAP propose déjà de nombreuses animations commerciales tout au long de l'année, et ce n'est pas prêt de s'arrêter ! Au contraire, de nouvelles actions devraient voir le jour, notamment à l'occasion de Pâques et d'Halloween. Découvrez toutes ces nouveautés via la page Facebook et le compte Instagram de l'association. Et si vous êtes commerçant, que vous souhaitez être accompagné et/ou conseillé et rejoindre une équipe d'autres commerçants motivés pour avancer ensemble, l'UCAP vous accueille toute l'année !

Union des Commerçants Artisans et Professionnels de La Madeleine

www.ucap-lamadeleine.fr / infos@ucap-lamadeleine.fr

@ucap.lamadeleine (Facebook) / @ucap_la_madeleine_ (Instagram)

Concours de Saint-Valentin de l'UCAP : découvrez les grands gagnants et les lots obtenus sur les réseaux sociaux de l'UCAP !

Vous saurez TOUT sur le LOGEMENT ! Avec les ateliers de l'association «SOLiHA»

SOLiHA, l'association « Solidaires pour l'habitat » propose aux Madeleinois des ateliers gratuits sur la thématique du logement, en partenariat avec la Municipalité. Ces rencontres ludiques portent sur différentes thématiques qui concernent tous les âges de la vie :

> ATELIER « RECHERCHE DE LOGEMENT »

- Au Centre Moulin Ados les lundis 28 mars et 4 avril de 14h à 16h (inscription sur le site internet de la Ville ou directement auprès du service logement au 03 20 12 79 80 ou à service-logement@ville-lamadeleine.fr)

- À l'ACOLJaQ les lundis 2 et 9 mai de 14h à 16h. (inscription directement auprès de l'ACOLJaQ - centre social Christian Janssens : contact.acoljaq@gmail.com ou 03 20 55 66 05.

Les ateliers suivants se dérouleront au Château Dufour (177 rue du Général de Gaulle) et les inscriptions ont lieu sur le site internet de la Ville ou auprès du service logement :

> ATELIER « BIEN CHEZ SOI »

- les jeudis 28 avril, 5 et 12 mai de 10h à 12h.

Ces ateliers sont destinés aux retraités de +de 55 ans et

concernent la qualité de vie dans son logement et le « vieillissement à domicile », en présence d'un ergothérapeute.

> ATELIER « ÉCO GESTE »

- le jeudi 19 mai de 10h à 12h.

Atelier de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et à la réduction des factures.

> ATELIER « HABITAT DURABLE »

- les jeudis 2 et 9 juin de 10h à 12h.

Atelier de sensibilisation aux risques sanitaires et aux polluants intérieurs et de confection de produits ménagers.

> ATELIER « BUDGET »

- les jeudis 16 et 23 juin de 10h à 12h

Astuces pour faire des économies, prévention du surendettement et classement des documents.

Scannez ce QR-code pour obtenir plus d'informations et pour vous inscrire aux ateliers !



Mais c'est quoi ce «TRUCK» ?

Le « TRUCK », camion de l'association SOLiHA, show-room mobile, sera présent sur le marché le vendredi 1^{er} avril (et ce n'est pas un poisson d'avril !). Vous pourrez y bénéficier de conseils et d'astuces concernant l'aménagement de votre logement !

DES AIDES POUR ADAPTER LES LOGEMENTS et favoriser le maintien à domicile

SOLIDARITÉS

Lorsque la perte d'autonomie survient, les personnes âgées ou en situation de handicap ne sont pas toujours préparées. Leur domicile n'étant pas adapté, ces dernières sont généralement contraintes de quitter leur foyer pour un mode d'hébergement collectif. **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Madeleine a mené une réflexion afin d'aider les Madeleinois à anticiper leur perte d'autonomie et à favoriser le maintien à domicile. Une action d'accompagnement et d'aide a ensuite été délibérée par le Conseil Municipal.**

Que signifie le concept de « maintien à domicile » ?

Le maintien à domicile réunit l'ensemble des moyens mis en œuvre pour qu'une personne en perte d'autonomie puisse continuer à vivre à son domicile.

Qui est concerné par cette aide du CCAS et en quoi consiste t-elle ?

Cette aide vise à accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap madeleinoises, dans la réalisation des travaux d'aménagement de leur domicile (aménagement de la douche, de la cuisine, installation d'un siège monte-escalier, accès PMR...)

Quelle est la 1^{ère} étape de cet accompagnement ?

1 - intervention et expertise d'un ergothérapeute



L'objectif est de donner la possibilité à tous les Madeleinois justifiant d'une perte d'autonomie de pouvoir bénéficier de l'expertise d'un ergothérapeute. La 1^{ère} étape de cet accompagnement consiste ainsi en l'intervention d'un professionnel à domicile qui réalise un diagnostic concernant le réaménagement du logement, ainsi qu'une action de conseil et d'évaluation. Pour ce faire, le CCAS a signé une convention avec l'association HACAVIE permettant le financement de l'expertise du professionnel.

Quelle est la 2^{ème} étape de cet accompagnement ?

2 - aide au financement des travaux d'aménagement



La 2^{ème} étape de cet accompagnement consiste à aider les Madeleinois concernés à financer tout une partie du reste à charge des travaux d'amélioration d'habitat, une fois les aides des organismes compétents reçues.



RENSEIGNEMENTS ET DEMANDES À RÉALISER AUPRÈS DU CCAS :
1 RUE DES GANTOIS : ouvert le lundi de 13h30 à 17h15, le mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
CONTACT : 03 20 51 16 98

VISITES ET DÉCOUVERTES CULTURELLES avec le « parcours culturel » du CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale accompagne les Madeleinois en difficulté. L'organisme communal propose des sorties axées sur les loisirs et la culture avec cette année encore un parcours culturel se déclinant autour de 2 axes :

> Axe Patrimoine

- Visite du musée du 5 juin 1944 à Tourcoing.
- Promenade dans la forêt de Phalempin.

- Maison Natale du Général Charles de Gaulle à Lille.

> Axe Découverte

- Visite de l'imprimerie de la Voix du Nord à Marcq-en-Barœul.
- Visite de la ferme du vinage à Roncq.
- Visite du Centre de Tri d'Halluin.

Les participants doivent s'engager à participer à au moins 1 sortie dans chacun de ces axes. Bonnes visites !

Pré-inscriptions du 21 mars au 29 avril à l'accueil du CCAS (1 rue des Gantois). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 / 03 20 51 16 98.

Conditions : être Madeleinois et bénéficiaire d'un minima social et/ou être accompagné par le CCAS.

SAUVER DES VIES, vous avez ça dans le SANG !

 **Rendez-vous les 16 et 17 mars (de 10h à 13h et de 15h à 19h) à la salle Moulin pour une collecte de don de sang.**

Les prises de RDV s'effectuent sur le site internet de l'Établissement Français du Sang (EFS) en renseignant La Madeleine comme localisation :

> <https://dondesang.efs.sante.fr>

ON A AIMÉ

1 à 3 Bravo et merci aux cupidons madeleinois de tous âges, ayant déclaré leur flamme à notre belle ville ! La créativité et la qualité furent au rendez-vous pour cette 1^{ère} édition de concours de Saint Valentin. Deux déclarations ont plus particulièrement attiré l'attention... Félicitations à l'inspiration subtile de la jeune madeleinoise de 7 ans Nouha (photos 1 et 2), et à la délicatesse des mots de Carole V, madeleinoise de 62 ans (photo 3).

4 à 6 En solidarité avec le peuple ukrainien, la Ville a hissé le drapeau de l'Ukraine devant l'Hôtel de Ville. La Mairie, la cheminée de la Chaufferie Huet et le pont de l'entrée de la rue du Général de Gaulle resteront aux couleurs du pays, jusqu'à la fin du conflit (photos 4 et 5). Une collecte de produits d'hygiène (photo 6) a été mise en place à l'accueil de la Mairie, à destination des réfugiés ukrainiens en Pologne. Vos dons y ont été acheminés par camion. Merci pour votre soutien envers le peuple ukrainien.

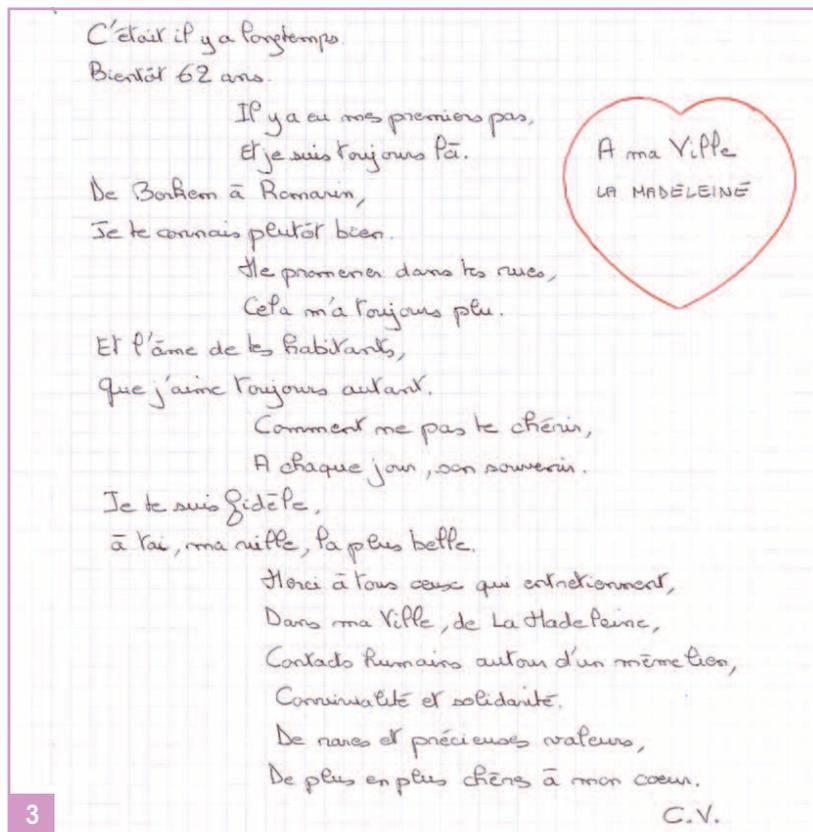
7 et 8 Le 12 février, la Chaufferie Huet a accueilli les Madeleinois participants, pour une chasse aux trésors contée et musicale. En équipe, les vaillants moussaillons ont répondu aux énigmes du Capitaine Sergan et ont mené une véritable enquête. Objectif : récupérer des indices permettant d'ouvrir le coffre au trésor. Mission accomplie !



1



2



3



4



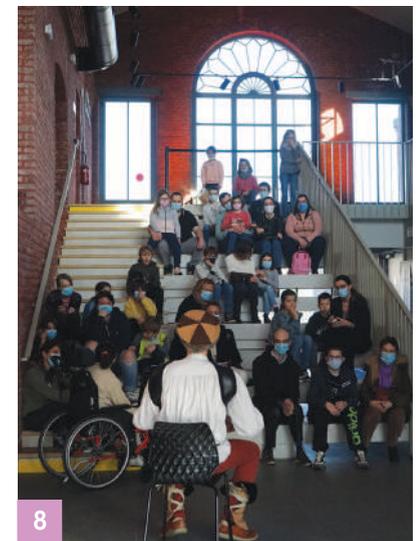
6



5



7



8

Cette page permet tous les mois, aux différentes composantes du Conseil Municipal de s'exprimer librement sur les sujets municipaux de leur choix dans le respect des personnes et de la loi. Les textes sont retranscrits avec leurs éventuelles fautes de syntaxe, grammaire et orthographe et doivent être conformes aux dispositions de l'article 34 du règlement intérieur, adopté lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

EXPRESSION LIBRE

«LA MADELEINE QUE NOUS AIMONS»

TOUJOURS AU TOP (1)

Cette année encore, notre commune figure dans le TOP 500 des villes et villages de France où il fait bon vivre. Il s'agit d'un palmarès établi par une association indépendante à partir de 187 critères appliqués aux 34 827 communes de France Métropolitaine. Encore faut-il préciser qu'au plan départemental La Madeleine se situe à la 8^{ème} place sur les 648 communes du Nord, et à la 3^{ème} place sur les 17 communes nordistes entre 20 et 50 000 habitants.

TOUJOURS AU TOP (2)

Cette année encore, et pour la 8^{ème} année consécutive, notre commune a décroché 5 arobas au « label national territoires, villes et villages internet » qui évalue l'engagement des collectivités publiques en faveur d'un internet citoyen.

Encore faut-il préciser qu'il s'agit d'une part de la plus haute distinction, et d'autre part que cette année, La Madeleine a reçu le prix spécial « territoire d'excellence numérique ».

ÇA ROULE (1)

Au dernier baromètre des villes cyclables, La Madeleine se classe dans le

peloton de tête des 95 communes de la MEL, et fait aussi partie des 3 villes de la couronne Nord-Ouest qui en compte 10, où la satisfaction des usagers du vélo a augmenté depuis 2019.

Voilà la confirmation que la politique cyclable municipale est sur le bon braquet.

ÇA ROULE (2)

Toujours dans le registre cyclable, on a appris en fin d'année que notre commune serait dotée par la MEL de deux nouvelles stations V'Lille.

Ces deux nouvelles stations viendront compléter les 10 déjà présentes à La Madeleine, étant précisé que les dotations de la MEL en station V'Lille reposent dorénavant sur des critères exigeants et objectifs parmi lesquels la prise en compte du volontarisme municipal en matière cyclable.

ÇA ROULE (3)

La séance du Conseil Municipal de décembre, évoquée plus haut, a aussi été l'occasion de lancer l'expérimentation d'un service de vélo-cargo dans le cadre d'un test d'utilisation proposé aux habitants.

La prolongation de l'expérimentation

du vélo-taxi en direction des seniors madeleinois devrait quant à elle être confirmée dans le cadre des orientations budgétaires de l'année 2022.

BONNE NOUVELLE (1)

La séance du Conseil Municipal de décembre a notamment été l'occasion de délibérer sur la pérennisation de l'outillothèque jusqu'à présent expérimentée au sein de la future Zone d'Activités Solidaires. Autre bonne nouvelle, l'outillothèque sera accompagnée au printemps d'un espace de bricolage et de réparation, sous la forme d'une bricothèque ouverte aux habitants.

BONNE NOUVELLE (2)

Toujours au registre des bonnes nouvelles, on a récemment appris que deux classes ouvriraient à la rentrée scolaire prochaine dans les écoles madeleinoises.

Les deux établissements publics concernés sont l'école maternelle Gaston Leclercq et l'école élémentaire Kléber. Voilà un signe positif et concret de l'attractivité et de la vitalité démographique de La Madeleine.

BONNE NOUVELLE (3)

Cette année encore, les services de la Préfecture ont confirmé que notre commune respectait bien l'obligation légale de compter 25% de logements aidés sur son territoire.

Et pour cause, attachée à la mixité sociale et prônant une ville inclusive et partagée, notre municipalité impose une part de logements aidés dans les programmes de logements qui lui sont soumis.

BONNES NOUVELLES (4)

Le Conseil Municipal se réunira en mars et en avril pour successivement débattre des orientations budgétaires et voter le budget 2022. D'ores et déjà, on peut annoncer que celui-ci confirmera la ligne de gestion sérieuse et rigoureuse qui a toujours été la nôtre, qu'il contribuera à la concrétisation du projet de mandat dans lequel nous sommes engagés depuis 2020, et qu'il se situera dans la perspective d'un retour à la vie normale à laquelle nous aspirons tous. À suivre...

**“La Madeleine que nous aimons”
Groupe des élus
de la Majorité Municipale**

«AGIR POUR L'AVENIR»

Dans sa vidéo des vœux 2022, le maire annonçait la réalisation d'une forêt urbaine sur l'espace vert bordant la rue Lalo – derrière la médiathèque – sur lequel figurait déjà un terrain de basket. Nous nous sommes alors réjouis de constater que ce projet, inscrit à notre programme et illustré dans notre campagne, allait être réalisé par la majorité. Une forêt urbaine ! Quelle bonne idée n'est-ce pas ? Compte-tenu de la volonté affichée par la ville de faire de la concertation, nous nous attendions donc à ce que celle-ci engage une démarche similaire pour participer à l'élaboration de cette forêt urbaine et

de ce nouvel espace repensé.

Or, dès la mi-janvier, nous avons pu constater, comme tou.te.s les riverain.e.s madeleinois.es, le démarrage de travaux. À l'emplacement même où le maire fit ses vœux et annonça la forêt urbaine, démarraient des terrassements, la réalisation d'une plate-forme en béton, la pose de bordures et l'élargissement de la rue Lalo. Même l'arbre, récemment planté avait disparu ! Les acteurs du chantier évoquent alors un « city stade » ou des places de stationnement.

Une riveraine a « entendu parler » d'un parc... mais personne n'évoque

une « forêt urbaine ».

Ce contexte est complètement ubuesque : là où il devrait y avoir une forêt urbaine, des bétonneuses et engins de chantiers s'activent. Une chose est sûre : ce projet est complètement flou ! Pas plus les riverain.e.s que les conseiller.e.s municipaux.ales n'en ont été informé.e.s ni n'ont eu la possibilité de s'exprimer sur le devenir de ces parcelles municipales.

Où sont les plans d'aménagement ? Qui les a conçus ? Qui les a validés ? Quand et comment les riverains ont-ils été concertés ? Aujourd'hui, nous

n'avons, pas plus que les Madeleinois, les réponses à ces questions légitimes. Régulièrement accusés « d'ignorance coupable » dans ces pages, nous constatons, à regret, que la majorité laisse les Madeleinois.es dans l'ignorance concernant la réalisation de leurs espaces publics ! Est-ce cela la Ville collaborative que nous vendait la majorité dans son programme ?

Pour nous écrire et nous lire :
www.agir-avenir.org
www.facebook.com/agiravenir59/

“Agir pour l'avenir”

INFOS PRATIQUES

Numéros d'urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

112 : numéro d'appel d'urgence européen unique.

15 : SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)

17 : police / gendarmerie

18 : sapeurs-pompiers

114 : numéro d'urgence national unique accessible pour les personnes sourdes ou malentendantes qui nécessitent l'intervention des services de secours.

TOUTES LES INFOS SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Le traitement des déchets incombe à la Métropole Européenne de Lille. Pour rappel dans notre commune :

- **Les déchets recyclables** (bac au couvercle grenat ou sacs réglementaires roses) sont collectés le mardi matin à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

- **Les déchets non recyclables** (bac au couvercle gris ou sacs réglementaires noirs) sont collectés les mardis et vendredis matins à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

Les horaires de sorties des poubelles :

- la veille à partir de 20h, lorsque la collecte est antérieure à 9h
- et le jour même lorsque l'heure de collecte est comprise entre 9h et 19h. Les récipients doivent être rentrés dès la fin de la collecte le jour même avant 20h.

Les bacs ou les sacs ne doivent en aucun cas demeurer sur le domaine public en dehors des jours et heures de collecte. Une amende de 35€ sera adressée à tous contrevenants.

- Les déchets diffus spécifiques

La collecte des DDS (produits dangereux pour la santé ou l'environnement)

a lieu **chaque 1^{er} samedi du mois sur la place du marché** (côté rue Pompidou).

- Les encombrants :

Prenez rendez-vous pour organiser la collecte de vos encombrants volumineux. Pour cela, contactez le numéro vert 0 805 288 396 ou sur www.encombrantssurrendez-vous.com
Vous avez aussi la possibilité de déposer vos déchets à la déchèterie de La Madeleine :

301, rue Pompidou le lundi de 10h30 à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h.

Votre poubelle n'a pas été ramassée ? Vous avez besoin d'une information sur le tri ?
Contactez le numéro vert de la MEL au 0 800 711 771
(accessible gratuitement depuis un poste fixe de 8h15 à 17h30).

INSEE : ENQUÊTE STATISTIQUE

Jusqu'au mois d'avril, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement ou encore l'emploi des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités pour répondre à l'enquête.

Si vous êtes concernés, vous recevrez une lettre et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Le recensement se fait à la mairie au service État civil, muni(e) d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Le recensement tardif, au-delà du 3^{ème} mois qui suit l'anniversaire peut entraîner une participation à la journée défense et citoyenneté après 18 ans. Les jeunes recensés recevront une attestation qu'il est primordial de conserver précieusement.

Renseignements auprès du service état civil au 03 20 12 79 77

PHARMACIE DE GARDE

Pour connaître le service de pharmacie de garde les nuits, jours fériés et week-ends, il convient d'appeler la Police Nationale au 17, ou la Police Municipale au 03 20 74 17 25. **Vous pouvez également vous connecter au site Servigardes des pharmaciens : <https://www.servigardes.fr/>**

ÉTAT-CIVIL

LES NAISSANCES

Kamélya DUPUIS BEAUNAT, le 02/01 – César COPPIN, le 03/01 – Arthur CLERGUE, le 04/01 – Octave DELAOUSTRE, le 07/01 – Yann PENDEL GHYSEL, le 09/01 – Liah DUBRULLE DURAND, le 13/01 – Anatole DEHON, le 16/01 – Jeanne MERCIER TOURNIER, le 17/01 – Alma DELARCHE, le 24/01 – Timothy BIANCO BAEKELANDT, le 25/01.

LES MARIAGES

Svetlan MAHU et Tudor MARANDICI, le 15/01 – Lucile LESNE et Tristan MOYART, le 28/01.

LES DÉCÈS

Ginette DUPREZ épouse DESCAMPS, le 01/01 – Bernadette BONNEL, le 03/01 – Rose DUTRIEZ veuve THIEFFRY, le 04/01 – Emile CORNETTE, le 05/01 – Joseffe HURTAUX veuve WYCKAERT, le 05/01 – Ariknas SHA-

LAKIAN, le 08/01 – Evelyne DEMAYER veuve DERECHAIN, le 13/01 – Andrée DERWEY veuve GAY, le 13/01 – Mathieu FLIPO, le 13/01 – Guegham KARAPETYAN, le 14/01 – Jean-Pierre DELATTRE, le 19/01 – Gisèle LUCAS, le 19/01 – Catherine TÉNIER, le 19/01 – Marie-France AMMELOOT, veuve LEGRAIN, le 20/01 – Robert D'AMORE, le 22/01 – Simone STAELENS, le 22/01 – Ginette HENRY, le 29/01.

Symbiose

LA MADELEINE

DÉMARRAGE DES TRAVAUX



DU 2 AUX 4 PIÈCES
EN BORDS DE DEÛLE

www.symbiose-lamadeleine.fr
 03 59 28 40 14



*Prêt à Taux Zéro est réservé aux personnes physiques, sous conditions de ressources, qui ne sont pas propriétaires de leur résidence principale, pour l'achat d'un logement neuf en résidence principale. **Le dispositif gouvernemental Pinel est mis en place pour soutenir les investissements immobiliers en permettant de réduire vos impôts jusqu'à 63 000 €. Vous louez votre bien au minimum pendant 6, 9 ou 12 ans et vous pouvez louer à vos ascendants ou descendants. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. Ce programme est une promotion immobilière de Projectim RCS Lille 494 114 010 00023 et Astrid Promotion RCS Lille 380 211 508 00011. Voir détails et conditions en espace de vente en fonction du stock disponible. Documents et illustrations non contractuels à caractère d'ambiance. Février 2022.



Passez au vrac ! dont du BIO

VOICI UN COUP DE POUCE
POUR FAIRE
VOS COURSES EN VRAC



+ de 750 produits

Epicerie Salée, Sucrée,
Droguerie, Hygiène, Animalerie

day by day

Mon épicerie en vrac

Croix du mardi au samedi 9h30/13h30 et 14h30/19h
Vieux Lille du mardi au samedi 10h/13h30 et 14h30/19h
Wazemmes du mardi au samedi 9h30/13h30 et 14h30/19h et le dimanche 9h30/13h

105 rue Esquermoise
à Lille, quartier Vieux-Lille

384 rue Léon Gambetta
à Lille, quartier Wazemmes

29 place de la République
à Croix, Centre Ville

 AlicedaybydayLille
 day_by_day_lille
 daybyday-shop.com

Spécialiste des séjours sur mesure au départ de Lille
 188 avenue de la République
 59 110 La Madeleine
 03 20 15 24 97
info@civi-ling.com
CIVI-LING
 Séjours Scolaires & Linguistiques
civi-ling.com
 LE CONTRAT QUALITÉ

Votre publicité dans le magazine
de La Madeleine



Nous pouvons vous être utiles !

C
utile

Votre contact : Bérengère Brams

03 20 68 92 98

b.brams@cutile.fr

www.cutile.fr

PROCHAINEMENT EN VENTE À L'AGENCE



PROCHE SAINT MAUR - MAISON ANCIENNE DE 143 M²

Bel espace de vie - 4 chambres

Jardin plein sud de 100 m² et stationnement en location

Prix : 680 000 € FAI dont 4.62% d'honoraires ttc à la charge de l'acquéreur

Contactez nous !!

SAINT-MAUR 

IMMOBILIER

Tél. 03 20 138 138

106 avenue Saint-Maur - 59110 LA MADELEINE - contact@saintmaur-immo.fr

Retrouvez nos biens à la vente sur : www.saintmaur-immo.fr

